

A QUI DE DROIT

Fait à Lausanne

## ATTESTATION Déroulement et structure des études

Les études de Bachelor et Master à l'EPFL sont divisées en quatre cycles (cycle propédeutique et cycle Bachelor au niveau Bachelor et cycle Master et projet de Master au niveau Master). Des règles précises encadrent les possibilités de répéter des branches au sein d'un cycle et d'accéder au cycle supérieur. Pour la majorité des cursus de Master, un stage et/ou un projet en entreprise sont en outre requis, dont les dates sont fixées en accord avec l'entreprise d'accueil et ne coïncident dès lors pas nécessairement avec celles des semestres académiques. Au vu de ce qui précède, il arrive fréquemment qu'il ne soit pas possible d'effectuer un semestre à plein temps, (correspondant à une charge de 30 crédits ECTS ou 750 à 900 heures de travail par semestre), voire qu'un semestre sans acquisition de crédits soit imposé, sans que ceci ne découle d'un choix délibéré de l'étudiant-e de ralentir sa progression ou de se mettre en congé.

En cas d'incapacité à étudier dûment justifiée, l'EPFL prolonge la durée maximale des cycles d'études pour permettre des congés ou des études à temps partiel. Une incapacité supérieure à 50% entraîne une mise en congé. Une incapacité inférieure ou égale à 50% permet des études à temps partiel. Dès lors, tout-e étudiant-e qui n'est pas en congé est en mesure d'étudier à 50% (correspondant à une charge de 15 crédits ECTS ou 375 à 450 heures de travail par semestre) ou plus. Au vu de la structure des études décrite plus haut et du fait que les étudiant-e-s ne sont soumis-e-s à aucune obligation de présence en dehors des épreuves, l'EPFL n'est cependant pas en mesure d'attester une charge de travail hebdomadaire effective pour un-e étudiant-e donné-e durant un semestre donné.

L'EPFL enjoint les organismes qui délivrent les visas, permis de séjour, bourses d'études, allocations, etc. à prendre cette réalité en compte dans leur processus décisionnel.

Chef du Service académique



Laurent Ramelet